

« Nous avons été invités à discuter la question des relations commerciales, politiques et militaires. Nous avons répondu que nous étions prêts à discuter la question des relations commerciales. Nous avons ajouté que nous étions satisfaits de nos relations politiques et militaires.

Ce serait un véritable suicide pour le pays que de se lancer dans le gouffre des dépenses où les nations européennes, y compris l'Angleterre, ont été entraînées par les besoins d'armements formidables. Quelle est la situation respective de la Grande-Bretagne et du Canada? La Grande-Bretagne est l'une des premières nations de l'univers, la première peut-être sous plusieurs rapports, le centre du plus puissant empire de nos jours, du plus grand empire depuis la chute de l'empire romain. Par là même, elle est obligée de maintenir une nombreuse armée permanente. La Chambre sait combien la nécessité d'entretenir une armée permanente a toujours répugné au peuple anglais, comment celui-ci s'est toujours révolté à cette idée, mais il a dû se plier aux exigences de la situation et entretenir constamment une armée sur pied. La plus grande partie du budget de l'Angleterre est dévorée par les dépenses navales et militaires, et l'honorable député (M. Maclean) voudrait nous mettre dans une pareille position et nous faire partager ces dépenses! Toute autre est la situation du Canada. C'est un immense pays, ayant une population de cinq millions et un tiers d'habitants disséminés sur une étendue de trois mille milles de l'est à l'ouest. Quels sont les plus lourds articles de son budget? Les travaux publics, la colonisation, la construction de voies ferrées et le creusement des ports et de voies de transport. Voilà le champ où doit s'exercer notre activité, et ce serait un crime de détourner une partie des deniers nécessaires à l'accomplissement de ces travaux pour acheter des canons, des fusils et des munitions de guerre. » (1)

On a prétendu et l'on prétend encore que M. Laurier, dans cette réponse, ne visait que le prélèvement direct d'un impôt ou d'un tribut par la Grande-Bretagne sur les colonies. Et l'on cite à l'appui de cette prétention cette autre partie du discours de M. Laurier:

Certes, il nous faut améliorer notre milice, et nous nous préparons à la mettre sur un pied d'efficacité; nous devons prendre soin de notre propre défense... Mais il y a toute la différence du monde entre ce plan de défense de notre territoire et le gigantesque plan qui hante le cerveau de l'honorable député (M. Maclean).

L'explication ne laisse pas d'être ingénieuse.

Seulement, pour qu'elle pût tenir debout, il faudrait d'abord que M. Maclean eût réellement préconisé dans son discours du 15 avril 1902 un plan—un "gigantesque plan"—comportant plus d'obligations pour le Canada que notre loi navale de 1910.

Or, nous défions qui que ce soit de trouver dans ce discours de M. Maclean, touchant la défense, autre chose que les quelques mots suivants:

Quand le premier-ministre fut invité officiellement à se rendre là-bas pour discuter toutes les questions ayant trait aux rapports des colonies et de la mère-patrie, il répondit qu'il n'entendait pas s'occuper d'un plan de défense impériale. Pourtant, le premier souci d'une nation doit être de se défendre, et si nous avons eu des ministres patriotes, prévoyants et diplomates, cette invitation eût été acceptée avec empressement. (Page 2754 des "Débats" de 1902).

(1) "Débats de la Chambre des Communes", 1902, avril 15, col. 2759.